

4.2 Objectifs du projet

Le lotissement s'inscrit dans les directives du Scot Nord pays d'Auge qui a déterminé ce terrain comme devant être loti, la commune de Moyaux faisant parti toujours selon ce même document des pôles d'attractivités.

Ce projet situé entre le centre ville, la salle des fêtes et le gymnase complétera l'urbanisation du centre de Moyaux et évitera ainsi le mitage péri-urbain et le développement des hameaux aux alentours.

Ce projet validé en conseil municipal de Moyaux, s'est déjà inscrit dans une modification du PLU et lors de élaboration du PLUI, ce terrain a été conservé constructible dans son ensemble avec une OAP précise à respecter.

Est joint au dossier le plan de zonage du PLUI et l'OAP.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet d'ensemble sera réalisé en 3 tranches sous forme de 3 permis d'aménager, chaque tranche sera scindée en 2 phases de travaux. La première tranche (courant 2019) raccordera la rue de la Ferronnière au RD 137, afin de créer la voirie principale pour irriguer le chantier sans passer par le bourg de Moyaux.

La deuxième tranche débutera en 2021- 2022 et bénéficiera des voiries et accès de la première tranche.

Enfin la troisième tranche viendra finir l'urbanisation de cette zone.

Les travaux par tranche sont prévus en 2 phases, l'assainissement, les réseaux, la voirie provisoire et une fois les constructions achevées, les trottoirs, les candélabres et les enrobés définitifs et espaces verts.

L'accès sur la RD 137 sera le seul lors de la phase de construction des maisons.

La pièce PA 8.1 jointe au dossier présente le programme des travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant les travaux, la phase d'exploitation concernera la vie du lotissement d'habitations individuelles.

Les équipements communs du lotissement (voirie, candélabres, bassin EP, espaces verts) seront gérés à terme par la collectivité.

Il n'est pas prévu de création d'ASL (Association Syndicale Libre des colotis).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager à venir (3 PA seront à déposer sur l'ensemble)
- Dossier loi sur l'eau à venir (note de pré dimensionnement hydraulique joint au dossier fait par le BET ALCEA)
- Étude de délimitation de zone humide (rapport joint au dossier fait par le BET ALCEA)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- superficie globale du projet	53771 m2
- superficie circulation (voirie, trottoirs, parkings)	9050 m2
- superficie espaces verts communs	4200 m2
- superficie espaces verts domaine privé	3500 m2
- superficie de plancher	8900 m2
- nombre de logements	65

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

rue de la Ferronière - RD 137 -
14100 MOYEAUX
section AC n° 422

Coordonnées géographiques
données en WGS 84

Coordonnées géographiques¹

Long. 4° 9' 11" 34" 50 Lat. 0° 2' 1" 18" 10

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non selon sources cartes de la DREAL 2018. Aucune ZNIEFF n'est recensée sur la commune de Moyaux.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe aux abords de l'église de Moyaux. L'architecte des bâtiments de France a été consulté par Mr Félix Perret, Architecte DPLG de ce projet. Un avis favorable de principe a été rendu.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé en partie en zone de forte disposition à la présence de zone humide. Une étude de délimitation de zone humide (rapport joint au dossier fait le BET ALCEA) a été réalisée et à conclu à l'absence de zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non aucun PPRN ni PPRT concernant ce projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce terrain est à l'état de pâture depuis les années 1970. A l'origine il était planté en verger.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce terrain est situé sur le plateau de Moyaux avec une topographie faible.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir étude de délimitation de zone humide (rapport joint au dossier fait le BET ALCEA).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non selon sources cartes de la DREAL 2018. Le projet est situé à environ 4km du site "Le haut Bassin de la Calonne" et à 14 km du site "Risle, Guiel, Charentonne".
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe aux abords de l'église de Moyaux. L'architecte des bâtiments de France a été consulté par Mr Félix Perret, Architecte DPLG de ce projet. Un avis favorable de principe a été rendu.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, ce projet sera alimenté par le réseau public d'adduction d'eau potable. Un renforcement est prévu en domaine public par le syndicat AEP. Le lotisseur y participera pour moitié.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements seront de faibles profondeurs et les noues créées seront superficielles sans tranchées drainantes.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Excédent éventuel de terres végétales, elles seront réutilisées pour le nappage du bassin EP, les noues et les sentes vertes. Les déblais impropres seront évacués en décharges contrôlées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les corps de chaussée seront traités à la chaux ciment pour éviter des apports de matériaux de carrières, des terrassements et des circulations de camions d'engins de chantier. Apport de matériaux sains de carrières pour les sentes piétonnes.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les haies bocagères seront conservées et de nouvelles seront plantées d'essences locales. L'opération sera largement végétalisée par la réalisation de coulées vertes, d'espaces verts, de zone de rencontre. Il sera imposé de planter 2 arbres fruitiers par lots en plus des haies bocagères.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'assiette foncière de l'opération est actuellement une pâture située entre le bourg et la salle des fêtes. L'opération s'inscrit dans l'esprit du PLUI qui privilégie le développement des centres bourg pour éviter le mitage péri-urbain des zones agricoles. Cette pâture est située en 2ème catégorie
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non aucun.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence éventuelle de carrières-marnières dans l'environnement lointain (selon source CARMEN et Géorisques). Le projet est soumis à un risque de remontée de nappe : la nappe pouvant remonter entre 0 et 1m de profondeur. Le projet n'est pas situé en zone inondable, ni dans une zone sous le niveau marin.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées seront collectées par le réseau collectif et traitées dans la station d'épuration mise aux normes. Les lots seront alimentés par le réseau public d'AEP. Les ordures ménagères seront collectées au porte à porte par la collectivité.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit une hiérarchisation des voies de circulation, favorisant les liaisons douces. Ce projet permettra des aménagements de sécurité sur les voies publiques. Au cours des travaux, trafic d'engins liés au chantier, des mesures seront prévues pour réduire l'impact du chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, Réalisation de voirie et à terme bruit d'une zone pavillonnaire. Le projet n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives en dehors des périodes de chantier (impact temporaire).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de création de station de refoulement ou de traitement des eaux usées.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seulement en phase travaux, les compactages au cylindre hydraulique des chaussées (impact temporaire).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses sont celles de l'éclairage public demandé par la Mairie de Moyaux. L'éclairage sera en Led à faible consommation avec du matériel conforme au SDEC, soit recyclable.</p> <p>Seules les émissions lumineuses de l'éclairage public du bourg concerne le projet</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront récupérées par un réseau neuf sous chaussée et dirigées vers la station d'épuration en capacité de recueillir ce projet. Les eaux pluviales récupérées pour partie par des noues et pour partie par un réseau neuf sous chaussée seront dirigées vers un bassin de rétention de 640m3 ouvert et rendu étanche si nécessaire dans le cadre de la loi sur l'eau. Les ouvrages du domaine public auront un débit de fuite régulé et limité vers le réseau communal. Le débit de fuite sera limité à 15 l/s, soit 3 l/s/ha (notes du BET ALCEA).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, car aucun traitement individuel des eaux usées. Collecte des eaux usées et raccordement à la station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les ordures ménagères des colotis seront collectées par le service propreté de l'Agglomération Lisieux Normandie, et non dangereux. Une déchetterie est présente sur la commune de Moyaux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les permis d'aménager seront soumis à l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Tous les permis de construire seront visés avant dépôt par un architecte DPLG coordinateur. L'architecte des bâtiments de France a déjà donné un accord de principe favorable à l'architecte DPLG qui travaille sur ce dossier.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Développement de la commune de Moyaux, nécessaire pour faire vivre ce village et ses écoles considéré par le SCOT et le PLUI comme pôle d'attractivité. Construction d'une nouvelle maternelle en 2016. La commune profitera du lotissement pour aménager en accord avec le conseil départementale du calvados des aménagements de sécurité sur les voies publiques. L'exploitant actuel du terrain est désormais en retraite.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- Présence au Nord d'un autre projet de lotissement d'habitations à l'entrée du bourg de Moyaux sur une ancienne friche industrielle.

- Après consultation du syndicat Eaux Usées de la Communauté d'Agglomération, la station d'épuration est en mesure de recueillir les deux projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Le dossier loi sur l'eau (à venir par le BET ALCEA) viendra expliquer le projet hydraulique dans son ensemble. Le DLE permettra de prendre en compte la gestion des eaux pluviales et les incidences du projet sur l'environnement d'un point de vue hydraulique (impacts quantitatifs et qualitatifs).
- Ce projet de zones pavillonnaires ne sera pas mixte, aucune activité commerciale ou industrielle viendra s'y installer.
- Une attention particulière a été portée à l'intégration de ce futur quartier et au traitement de ses espaces (coulées vertes, espaces verts, maintien des haies périphériques et création de nouvelles haies). ces nombreux espaces végétalisés permettront de développer la biodiversité du site et favoriseront l'insertion du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non.

Son emprise est légèrement supérieure au seuil des 5 hectares et la superficie de plancher maximum autorisée sera inférieure à 10 000 m².

Ce projet validé et attendu par la Mairie de Moyaux est situé en centre bourg. Il est approuvé par le Scot et le PLUI. Il n'est pas en zone humide, aucun ruisseau, mare ou rivière ne sont affectés par ce projet. Aucun espace boisé classé n'est concerné. Il facilitera l'effacement aérien d'une ligne électrique au Nord du projet. La végétation actuellement en place (haies) sera maintenue et renforcée dans le cadre du projet.

Les jardins et arbres fruitiers plantés par les futurs habitants participeront à enrichir la diversité de la flore.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Étude de délimitation de zone humide avec l'étude de sol de BET EGSOL (rapport joint au dossier fait le BET ALCEA) - Note de pré dimensionnement hydraulique du BET ALCEA - Zonage du PLUI et l'OAP - Extrait de cartes, sources DREAL - Note du Scot

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Rocques - Mr Marcel BOURDREZ

le, 07 septembre 2018

Signature

